



Indemnité de retard pour la livraison de notre maison

Par **mazire**, le **05/08/2010 à 10:37**

Bonjour,
Notre maison a été livrée avec plus d'une année de retard. Cela a occasionné un déséquilibre budgétaire, nous devons payer notre loyer ainsi que les intérêts de notre emprunt. De plus cela fait 1 an que nous battons pour solutionner les malfaçons.
QUE POUVONS NOUS FAIRE POUR LES PENALITES DE RETARD (1/3000ème du montant de la maison par jour de retard)
ESPERANT QUE NOTRE QUESTION ATTIRERA VOTRE ATTENTION
CORDIALEMENT
GILLES MAZIRE

Par **jeetendra**, le **05/08/2010 à 10:41**

Bonjour, au vu des préjudices subis il faut que vous preniez contact avec un avocat, contactez votre Mairie (consultation juridique gratuite), courage à vous, cordialement.